

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22.04.2014**

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne l'Adjoint au Maire Michel LINGER secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8.04.2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le CR de la réunion CM du 8.04.2014

2. COMPTE DE GESTION 2013 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion exercice 2013 établi par Monsieur BALLIER Stéphane, Trésorier de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

3. COMPTE DE GESTION 2013 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte de gestion exercice 2013 établi par Monsieur BALLIER Stéphane, Trésorier de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif exercice 2013 présenté par M. HEINTZ François, Maire-délégué, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 816.117,82 €
- Recettes de fonctionnement : 1.422.683,02 €

Excédent de fonctionnement : 606.565,20 €

- Dépenses d'investissement : 653.316,21 €
- Recettes d'investissement : 580.711,44 €

Déficit d'investissement : 72.604,77 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 533.960,43 €

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2013 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte administratif exercice 2013 présenté par M. HEINTZ François, Maire-délégué, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 7.036,91 €
- Recettes de fonctionnement : 69.986,72 €

Excédent de fonctionnement : 62.949,81 €

- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

Excédent d'investissement : 0,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 62.949,81 €

6. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,
- constatant que le compte administratif présente :
 - un excédent de fonctionnement de 606.565,20 €uros

décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	€uros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	293.814,43
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	312.750,77
A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2013	606.565,20
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (C. 1068)	283.684,77
Solde disponible : 322.880,43 €uros	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	322.880,43
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2013	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter -budget primitif 19...	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNEE 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation 19,61
- Taxe foncière (bâti) 12,44
- Taxe foncière (non bâti) 54,27
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 19,31

8. BUDGET PRIMITIF 2014 / COMMUNE

Le Conseil Municipal, approuve par 17 voix pour et 2 abstentions, le budget primitif exercice 2014 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement	: 1.406.024,00 Euros
Dépenses et recettes d'investissement	: 1.419.122,00 Euros

9. BUDGET PRIMITIF 2014 / LOTISSEMENT RUE DES SAULES (BRUCKWIESEN)

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le budget primitif exercice 2014 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	62.950,00 Euros
Dépenses et recettes d'investissement :	0,00 Euros

10. DIVERS

- ZAC des Prunelles

Le 14 avril, à l'occasion d'une réunion de chantier, la SEMHA a informé les entreprises concernées par les travaux de viabilisation (Rott, Fritz, ES, Orange, Syndicats des Eaux de Lauterbourg,...) de la suspension temporaire du chantier jusqu'à nouvel ordre.

Les responsables d'exploitation de la SEMHA ont justifié cette décision à la Commune du fait d'une anomalie de mise en conformité cadastrale concernant la réunification des parcelles, phase indispensable à la commercialisation du projet et à la vente des parcelles ;

Dans ce contexte, nous avons pris connaissance de ce dossier complexe avec les éléments mis à notre disposition. Pour une meilleure compréhension, nous faisons appel à l'ancien Maire, en charge du dossier, afin qu'il se rapproche de nous pour plus d'éclaircissements sur les tenants et aboutissants. Cette requête est restée vaine.

De ce fait, la nouvelle municipalité se met en contact avec les différentes parties concernées par ce projet de ZAC afin d'avoir toute la lumière sur la situation et permettre une évolution positive.

- Route des Romains

Madame la Sous-Préfète nous informe de l'impossibilité de retenir notre projet de rénovation de l'éclairage public de la rue des Romains Est dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Cela induit un impact négatif de 43 365 € au niveau du plan de financement. Pour autant, le projet de réfection de la Route des Romains n'est pas remis en question.

- Salle des Fêtes

Après visite de l'établissement par la Commission de Sécurité, la Préfecture nous informe d'un avis défavorable et de la nécessité de remise aux normes, notamment quant à l'exploitation des espaces en sous-sols (dortoirs, disco club,...). Nous devons tenir compte de cet avis, prendre les décisions qui s'imposent et engager des actions au plus vite afin de pouvoir disposer d'un avis favorable.

- Fêtes des anciens

Elle aura lieu le 7 décembre 2014 en la salle des fêtes.

- Trame verte

A noter certaines incivilités et destructions concernant certains aménagements situés sur des parcelles appartenant à la Commune. Des mesures devront être prises pour préserver et développer ces espaces qui deviennent désormais une obligation dans le cadre du Schéma Régional de Cohérence Environnement.

Le Maire
Michel LOM